

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Maître Angèle MARIOTTI notaire à GHISONACCIA (20240) Immeuble Linari I Route de Ghisoni
Tel : 04.95.61.05.44

Commune de GHISONI (20227)

Date de l'acte : 24 novembre 2025

Suivant acte reçu par Maître Angèle MARIOTTI, Officier Public, Notaire à GHISONACCIA (20240), le 24 novembre 2025, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

- Monsieur **François Joseph PAOLINI**, demeurant à AIX-EN-PROVENCE (13100) 18 L'iliade ZAC, né à GHISONI (20227) le 17 mai 1926, Célibataire, **aujourd'hui décédé**,

-Madame **Marie Françoise MILIN** veuve PAOLINI, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE (85200) 16 rue François Gusteau, née à BREST (29200), le 27 juillet 1899, veuve de Monsieur Pierre-Paul **PAOLINI** et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, **aujourd'hui décédée**,

-Monsieur **Joseph Henri PAOLINI**, époux de Madame Angèle **CARLOTTI**, demeurant à GHISONI quartier du Pianu, Né à GHISONI (20227) le 29 octobre 1930, Marié à la mairie de GHISONI (20227) le 28 août 1953 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification, **aujourd'hui décédé**,

-Madame **Marie-Estelle PAOLINI** veuve MAUREL, demeurant à BASTIA (20200) résidence du Cap Bâtiment E, née à GHISONI (20227), le 2 septembre 1924, veuve de Monsieur Charles MAUREL et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, **aujourd'hui décédée**,

-Madame **Michelle PAOLINI**, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE (85200) 16 rue François Gusteau, Née à CORTE (20250), le 4 novembre 1937, veuve de Monsieur André Mamert **ASSALIT** et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité.

Sur la commune de GHISONI (HAUTE-CORSE) 20227 Lieu-dit Ghisoni.

Dans un ensemble immobilier cadastré : **section AB numéro 480** lieudit 91 Quartier U Pianu pour 00ha 02a 03ca

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro six (6)

Au sous-sol et au rez-de-chaussée, accessible au rez-de-chaussée par la gauche des escaliers montant dans les étages, un appartement comprenant : au sous-sol : une salle d'eau et deux caves Au rez-de-chaussée : un salon/cuisine, une chambre et un dégagement et les quotes-parts indivises des parties communes générales.

Lot numéro sept (7)

Au rez-de-chaussée, accessible par la porte de droite en entrant dans le hall, un appartement comprenant : un salon/cuisine, une chambre et une salle d'eau et les quotes-parts indivises des parties communes générales.

Lot numéro huit (8)

Au deuxième étage, un grenier et les quotes-parts indivises des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me Angèle MARIOTTI notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : angele.mariotti@notaires.fr